



Marcoussis, le 29 août 2012

AD/NH

AVIS HEBDOMADAIRE n° 933

COMPETITIONS FEDERALES 2012/2013

**MODIFICATIONS DES POULES 2 ET 6 DU CHAMPIONNAT DE FRANCE BELASCAIN ET
MODIFICATIONS DES POULES 1 ET 3 DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FEDERALE 2 FEMININE**

CHAMPIONNAT DE FRANCE BELASCAIN

Suite à l'engagement de nouvelles équipes dans la compétition « BELASCAIN », les poules 2 et 6 de cette compétition seront constituées de 9 clubs, ce qui entraîne :

1. L'augmentation du nombre de journée (18 au lieu de 14) et, de ce fait, une modification des dates du calendrier des poules 2 et 6, comme suit :
 - MATCHES ALLER :
 - **A1** : 7 octobre 2012 – **A2** : 14 octobre 2012 – **A3** : 21 octobre 2012 – **A4** : 28 octobre 2012 – **A5** : 11 novembre 2012 – **A6** : 18 novembre 2012 – **A7** : 25 novembre 2012 – **A8** : 9 décembre 2012 – **A9** : 16 décembre 2012.
 - MATCHES RETOUR :
 - **R1** : 13 janvier 2013 – **R2** : 20 janvier 2013 – **R3** : 27 janvier 2013 – **R4** : 10 février 2013 – **R5** : 17 février 2013 – **R6** : 24 février 2013 – **R7** : 10 mars 2013 – **R8** : 17 mars 2013 – **R9** : 31 mars 2013.
2. Le changement des oppositions et, de ce fait, une modification de l'ordre des équipes dans les poules 2 et 6, comme suit :
 - POULE 2 :

1	SAINT SAVIN SPORTIF	5	US DEUX PONTS
2	CS VIENNE RUGBY	6	US SEYNOISE
3	CA ST ETIENNE LOIRE SUD RUGBY	7	RC VALETTOIS REVESTOIS
4	RC AUBENAS VALS	8	RC HYERES CARQUEIRANNE LA CRAU
		9	SO GIVORS RUGBY 2 VALLEES

○ POULE 6 :

1	SA MAULEONAI	5	ETOILE SPORTIVE GIMONTOISE
2	BLAGNAC SPORTING CLUB RUGBY	6	CERCLE AMICALE LANNEMEZANAIS
3	COQ LEGUEVINOIS	7	SA HAGETMAUTIEN
4	US MORLANAISE RUGBY	8	TOULOUSE UC
		9	HASPARREN AC

Phase qualificative :

A l'issue de la phase qualificative, un classement sera établi de 1 à 32.

Les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} de chacune des 9 poules seront qualifiées pour les 1/16 de finale de la compétition.

Les 5 meilleures équipes classées 4^{ème} des 9 poules seront qualifiées pour les 1/16 de finale de la compétition.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FEDERALE 2 FEMININE

Stade Niçois

Suite au renoncement du STADE NIÇOIS à participer au Championnat de France de Fédérale 1 Féminine, ce club sera maintenu, à sa demande, dans la division dans laquelle il évoluait, à savoir en Fédérale 2 Féminine. L'équipe féminine du STADE NIÇOIS sera intégrée dans la poule 3 qui comptera dorénavant 8 équipes au lieu de 7. Les dates du calendrier restent inchangées, mais à chaque journée, le club qui était initialement exempt, rencontrera le STADE NIÇOIS.

Par application de l'article 323 des Règlements Généraux relatif au renoncement aux droits acquis, le STADE NIÇOIS, ne pourra pas participer aux phases finales du Championnat de France de Fédérale 2 Féminine.

Union des Bords de Marne

L'association UNION DES BORDS DE MARNE est invitée à participer à la compétition Fédérale 2 Féminine. L'équipe féminine UNION DES BORDS DE MARNE sera intégrée dans la poule 1 qui comptera dorénavant 8 équipes au lieu de 7. Les dates du calendrier restent inchangées, mais à chaque journée, le club qui était initialement exempt, rencontrera l'UNION DES BORDS DE MARNE.

Le Secrétaire Général,



Alain DOUCET

Destinataires :

Messieurs les Membres du Comité Directeur
Messieurs les Présidents des Comités Territoriaux
Messieurs les Présidents de Commissions
Mesdames, Messieurs, les Présidents(es) des Clubs participant au Championnat de France BELASCAIN
Mesdames, Messieurs, les Présidents(es) des Clubs participant au Championnat de France de Fédérale 2 Féminine
Ligue Nationale de Rugby
Personnel de la FFR